

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU VAL-D'OISE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Val-d'Oise est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés s'est élevé à 2209, la commission enregistrant en 2019 une diminution des dépôts de 10,5% après une année 2018, elle-même en recul de 8,3%. On note également une légère baisse des redépôts passant de 44,2% à 41,9% en 2019 sur le nombre de dossiers déposés. Parmi les redépôts, ceux qui font suite à une suspension d'exigibilité des créances sont sensiblement en baisse par rapport à l'année 2018 : 7,13% pour 2019 et 8,31% pour 2018.

Recevabilité et orientation

On constate par rapport à l'an dernier une augmentation du nombre de dossiers décidés recevables par la commission : 2194 dossiers contre 1996 en 2018, soit une hausse de 9,9% après une baisse de 23,2%. Le nombre de dossiers irrecevables est en diminution, avec 97 dossiers contre 137 dossiers en 2018 soit une baisse de 29,2%. La proportion des dossiers irrecevables pour le Val d'Oise est de 4% (5% en IDF et métropole).

Les dossiers orientés par la commission sont en augmentation : 2226 dossiers contre 2010 en 2018, soit une hausse de 10,7% (pour rappel baisse de 23,4% en 2018).

L'orientation principale réside dans le réaménagement de dettes soit 61%, en baisse par rapport à 2018 (62,64%). L'orientation vers le rétablissement personnel représente 37,6% sans LJ et 1,4% avec LJ.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Toutes phases confondues, le nombre de dossiers traités est stable par rapport à celui de l'exercice précédent : 2532 dossiers en 2019 contre 2538 en 2018.

Le nombre de dossiers clôturés pour 2019 est en diminution (218 pour 236) et représente 8,61% des dossiers traités (9,26% en 2018).

On note une légère baisse du nombre de plans conventionnels définitifs, 129 dossiers contre 142 dossiers en 2018. Ils ne représentent que 5% des dossiers traités : 53 de ces dossiers ont eu un plan définitif qui ont permis de solder l'endettement et 76 ont eu un plan d'attente.

En comparaison avec l'année 2018, on remarque que le nombre de plans conventionnels définitifs réglant la situation de surendettement a diminué de moitié et les plans d'attente ont doublé.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La proportion des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement est en légère hausse (45,5% contre 44,72%). Elles représentent 1152 dossiers pour 2019 : 1009 dossiers ont permis de régler la situation de surendettement (dont 503 avec un effacement partiel) et 143 dossiers ont eu un plan d'attente.

On note une augmentation de la proportion de dossiers orientés vers un rétablissement personnel : 37,60% des dossiers en 2019 contre 34,8% des dossiers en 2018 sans liquidation judiciaire, (837 dossiers en 2019 pour 700 en 2018), mais une baisse de ceux orientés avec une liquidation judiciaire : 1,44% en 2019 contre 2,54% des dossiers en 2018, soit 32 dossiers (51 en 2018).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les orientations vers les mesures pérennes, réglant la situation de surendettement, ont été privilégiées par la Commission, dans le respect des instructions ministérielles : 78,91% des dossiers (1998) en ont bénéficié pour 2019 contre 75,57% en 2018.

Le taux pour l'Île de France est de 74% et 76% en métropole.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	<ul style="list-style-type: none"> - Le 11/04/2019 : réunion du secrétariat de la commission, des membres de la commission avec les greffiers et juges du surendettement. Les sujets discutés ont été sur l'organisation du service du Tribunal, sur la constitution des dossiers et les délais de traitement et l'interprétation des décisions du TI. - Le 11/10/2019 : réunion du secrétariat de la commission avec les greffiers et une juge. Les sujets traités ont été sur les pratiques de traitement des dossiers.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	6	Communication d'informations sur les personnes en voie d'expulsion de leur dossier de surendettement.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 8</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 261</i>	Réunions de formation sur le surendettement, l'inclusion bancaire, les Droits aux Comptes
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Inclus dans les réunions d'information des travailleurs sociaux
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 4</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 36</i>	Présentation de l'inclusion bancaire et des offres spécifiques à la clientèle fragile
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	SNU : intervention sur 2 jours auprès de 120 jeunes Stage en succursale pour 6 élèves de 3 ^{ème}	Éducation budgétaire

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

² (organisées ou participation)

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à améliorer les conditions de traitement et de compréhension des dossiers.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

8 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 261 travailleurs sociaux.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- 1) La principale difficulté réside dans les refus des débiteurs de nos projets de plan en considérant que les forfaits et barèmes appliqués sont trop restrictifs. Nombreuses contestations sur le calcul de la capacité de remboursement.
- 2) Les redépôts fréquents juste après la mise en place des mesures (2-3 mois) pour dettes oubliées ou nouvelles dettes (de charges notamment) ;
- 3) Des dettes ajoutées en cours de procédure qui retardent le traitement des dossiers
- 4) L'accompagnement et le suivi budgétaire des personnes surendettées (recommandation faite aux débiteurs, au juge ; suivi social...) qui restent toujours trop limité dans l'accompagnement de la mise en œuvre des mesures de redressement.
- 5) L'absence totale de coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement
 - Le traitement des dossiers déposés par :
 - Les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire,
 - Les débiteurs ayant une double activité salariée et indépendant,
 - Le nombre important de débiteurs ayant le statut d'autoentrepreneur.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- 1) La méconnaissance des dispositifs d'aides : FSE, FSL....
- 2) Le compte est souvent clôturé après la mise en place des mesures de redressement et plus particulièrement lorsqu'un RP a été validé.
- 3) Le traitement des biens immobiliers, avec démembrement de la propriété (indivision, usufruit).
- 4) La mise en place de l'accompagnement social des débiteurs est souvent préconisée mais reste difficile, faute de moyens (information, temps, pas de pouvoir pour imposer) des travailleurs sociaux.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

1) Avec les créanciers :

- Changement des références (créances cédées ou gérées par d'autres services) qui posent des problèmes au moment des défichages anticipés.
- RP non appliqués par certains créanciers qui occasionnent un nouveau dépôt, suite à des pressions sur des dettes effacées.

2) Avec les juges :

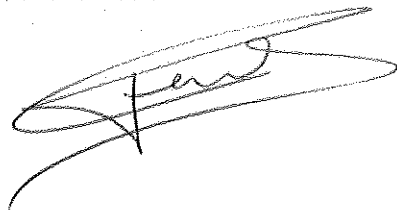
- Sur certains retours de jugements, l'interprétation des décisions est toujours un peu difficile dans leur compréhension.

3) Avec les bailleurs :

- Les débiteurs restent souvent expulsés suite à la validation des mesures imposées suite rétablissement personnel.

Date : 19 février 2020

Le président de la commission
Luc RENARD



Le secrétaire de la commission
Michel ORTIZ



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Val-d_Oise

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	2467	2209	-10,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	44,23%	41,92%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,31%	7,13%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1996	2194	9,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,97%	11,53%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	137	97	-29,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	21,17%	23,71%	
Dossiers orientés par la commission	2010	2226	10,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	40,80%	41,33%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	34,83%	37,60%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2,54%	1,44%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	62,64%	60,96%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2538	2532	-0,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	9,26%	8,61%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,40%	3,83%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	33,85%	36,18%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,14%	0,79%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,63%	5,09%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,14%	2,09%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	1,50%	3,00%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	44,72%	45,50%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	36,45%	39,85%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,35%	19,87%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,27%	5,65%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	75,57%	78,91%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	30	35	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	19	24	

12

12

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Val-d_Oise	ILE-DE-FRANCE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	36%	34%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	5%	4%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	45%	49%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	79%	74%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Val-d'Oise

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	94 360	1 951	9 949	76,4%	88,1%	18 375	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	46 270	310	514	37,5%	14,0%	129 065	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	46 515	1 803	8 327	37,7%	81,4%	15 616	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	1 576	914	1 108	1,3%	41,3%	850	1,0
Dettes de charges courantes	17 600	1 843	6 434	14,3%	83,2%	4 497	3,0
Autres dettes	11 471	1 138	2 361	9,3%	51,4%	2 002	2,0
Endettement global	123 431	2 214	18 744	100,0%	100,0%	23 851	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Ile-de-France

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	690 898	16 421	78 460	71,0%	86,0%	17 121	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	312 603	2 182	3 573	32,1%	11,4%	124 156	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	362 401	15 155	65 108	37,2%	79,4%	14 991	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	15 894	7 823	9 779	1,6%	41,0%	918	1,0
Dettes de charges courantes	178 274	15 593	50 044	18,3%	81,7%	5 338	3,0
Autres dettes	103 850	9 201	18 177	10,7%	48,2%	2 049	1,0
Endettement global	973 023	19 095	146 681	100,0%	100,0%	23 477	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0

10

UR 8